

Lettre d'information AESH

Académie de Limoges - Corrèze Creuse Haute-Vienne



Compte rendu de la CCP AESH du 25 juin 2021 et position des représentant·es de la FSU

Les représentant·es FSU du personnel AED / AESH ont été reçu·es au Rectorat vendredi 25 juin par la DRH Mme Bénézit et Mme Massot de la division des personnels administratifs et d'encadrement dans le cadre d'une CCP (Commission Consultative paritaire). Nous avons regretté l'absence des représentants des trois DSDEN, ce qui ne nous a pas permis d'avoir des réponses à toutes nos questions. Mais la FSU a pu faire entendre les revendications des AESH de l'académie lors de la lecture de la déclaration préalable que vous pourrez lire en suivant le lien du site de votre syndicat. Ensuite, nous avons pu examiner l'ordre du jour (Bilan avancement AESH / bilan CDIation) et les questions que nous avons proposées par thème (Salaires et indemnités diverses / PIAL et condition de travail / Rentrée 2021).

Avancement / changement d'échelon / rémunération

Mme Massot assure le suivi de l'avancement des AESH sur l'académie. Elle met en place des outils qui lui permettent de mieux visualiser les changements d'indice du personnel ainsi que les passages en CDI. Pour autant, le bénéfice de ces outils n'est pas visible. La FSU regrette les retards pris dans le traitement des changements d'indice. Au regard de la paie des AESH, ces changements doivent avoir lieu le plus tôt possible une fois l'ancienneté acquise pour changer d'échelon.

Nous avons signalé que cette année cela avait été particulièrement difficile à suivre, étant donné qu'il n'y a pas d'anticipation du ministère pour l'augmentation annuelle du SMIC et que s'est ajouté l'application de l'arrêté du 1^{er} avril 2021 concernant la revalorisation indiciaire des agents de la fonction publique au niveau plancher et au niveau 2. Un décalage important est à noter entre l'avenant et la mise en paie.

La FSU ne peut se satisfaire de ces revalorisations annuelles de la paie dues à l'augmentation du SMIC. La FSU porte la demande d'une refonte de la grille indiciaire des AESH avec définition de nouveaux indices planchers et plafond et la création de nouveaux indices intermédiaire.

Indemnité compensatrice de CSG

La FSU a dénoncé l'absence de versement de l'Indemnité compensatrice de la CSG pour tous les AESH ! Pourtant, un courrier du ministère publié le 26 octobre confirme l'attribution de cette indemnité aux AESH en apportant des précisions sur les modalités de son maintien. LA DRH nous assure que Le versement de l'indemnité compensatrice de la CSG est toujours d'actualité mais nous n'avons pas pu avoir une date précise pour la mise en paiement. Le rectorat est toujours en attente de la directive qui lui permettra de mettre cette indemnité en paiement...

Indemnisation des frais de déplacement

Les représentant-es de la FSU ont dénoncé l'absence d'indemnisation des frais de déplacements aux AESH alors que certain.es se déplacent depuis le début de l'année à leur frais avec une paie dépassant tout juste 600€ ! L'administration assure que les frais de transport envoyés à la DSDEN en attente vont être remboursés aux collègues avant les vacances, le Secrétaire Général a donné des consignes au lycée Jean Monnet en ce sens. Les représentant-es de la FSU ont également dénoncé le fait que la feuille de frais transmise par le lycée Jean Monnet n'est pas réglementaire puisqu'elle ne prévoit pas l'indemnisation au tarif kilométrique pour les déplacements sur des communes non desservies par des transports publics adaptés !

En cas de difficultés et/ou de retard de paiement, pour connaître les déplacement qui ouvrent droits à une indemnisation les représentant-es de la FSU peuvent vous accompagner.

Indemnité AESH référent

L'indemnité et le rappel pour les AESH référent sur les PIAL a été mis en paie, cela doit être réglé en juin.

Accompagnement sur le temps méridien

Le conseil d'État a tranché : en l'état actuel de la loi, l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps méridien doit être pris en charge financièrement par les collectivités. Cette question doit être gérée par les DSDEN .

Il n'est cependant pas normal que les AESH soient obligés de signer plusieurs contrats pour améliorer leur salaire et leur temps de travail : la FSU continuera à revendiquer un seul et unique employeur pour les AESH, l'Education nationale.

PIAL

La FSU regrette l'absence d'un bilan sur le fonctionnement des PIAL dressé par l'administration.

La FSU continue à demander le retrait des PIAL car :

- les PIAL précarisent encore plus la situation des AESH en demandant plus d'adaptabilité, plus de flexibilité, plus de mobilité, au détriment de leurs conditions de travail et à l'origine d'un épuisement moral, d'une perte de l'estime de soi et d'une impression de mal faire son travail
- les PIAL remettent en cause le travail d'équipe réalisé pour réussir l'inclusion des élèves en situations de handicap ;
- les PIAL minorent la relation établie entre l'élève et l'AESH ;
- les PIAL réduisent les temps d'accompagnement des élèves en situation de handicap et grèvent ainsi leurs chances de réussite .

Nous avons demandé à ce que plusieurs points soient signifiés aux DSDEN, comme par exemple la multiplicité des interlocuteurs pour les AESH, la mise en place par certains coordinateurs d'« une observation en situation » par le chef d'établissement en complément de l'entretien professionnel. A ce sujet, Mme Benezit a bien rappelé que sur l'académie, l'entretien professionnel n'avait pas d'influence sur l'avancement ni le passage en CDI.

Subrogation en cas d'arrêt de travail

La FSU a également demandé à ce que soit réellement mise en place la subrogation entre le Rectorat et la MGEN / Sécurité sociale pour les indemnités journalières.

Les AESH perçoivent les indemnités journalières par leur caisse de sécurité sociale quand dans le même temps, ils et elles continuent de percevoir leur traitement. Cela donne lieu à des trop perçus puis ensuite à des prélèvements sur salaire pour rattrapage qui peuvent mettre des collègues dans des difficultés financières et sociales !

Sans réponse positive, la FSU continuera d'intervenir sur ce sujet.

Heures de fractionnement

En ce qui concerne, les jours de fractionnement, le rectorat a reçu la consigne du ministère de l'Education nationale de les intégrer dans les heures connexes...

La FSU a fait part de son mécontentement en soulignant que le ministère faisait preuve de mauvaise foi et de mépris. Les heures connexes ne sont pas à géométrie variable et ne servent pas d'amortisseur budgétaire. Cette question sera portée par la FSU lors d'un prochain groupe de travail avec le ministère.

Temps de travail

Au vu des chiffres d'élèves avec notification MDPH qui n'auront pas d'accompagnement d'AESH ou un nombre d'heures très réduit.

La FSU a demandé que sur les trois départements soit proposé aux AESH qui le souhaitent un contrat à 75% à minima.

Les représentants FSU du personnel AESH-AED à la CCP

 *Adrien CARRET, Virginie CRANCON, Catherine SOARES*